

RAPPORT DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SECTEUR DNL, SESSION 2023

1. Les textes réglementaires :

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm> 1.2

L'examen de la certification complémentaire est destiné aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat. La note de service du 16 juillet 2019 prévoit pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Cette note, dont nous recommandons la lecture aux futurs candidats, vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment en ce qui concerne le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique.

2. Bilan de la session 2023 :

Pour la 2^{ème} année consécutive l'examen s'est déroulé à l'échelle normande.

96 candidats se sont inscrits cette année à l'examen de la certification complémentaire secteur DNL, soit 31 candidats de plus par rapport à la session dernière. Cette hausse est due à une augmentation très importante du nombre d'inscrits pour le 1^{er} degré, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Voici quelques éléments chiffrés relatifs à cette session :

	inscrits	présents	reçus
1^{er} degré	40	38	34
2nd degré			
Voie générale et technologique	49	44	30
2nd degré	7	7	6
Voie professionnelle			

Comme l'année dernière, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien ont été les quatre langues représentées lors de cette session. Si l'anglais reste la langue majoritairement choisie lors des inscriptions à cet examen, le jury encourage les candidats à faire valoir et reconnaître des compétences linguistiques et pédagogiques dans une palette de langues élargie. Quant aux disciplines non linguistiques, on note toujours une bonne variété.

Comme défini par le cadrage national, les candidats inscrits font parvenir en amont de l'examen un rapport dactylographié pour lequel de nombreux conseils ont été donnés dans les rapports des années précédentes. Nous invitons les candidats à s'y reporter.

De façon plus générale, le rapport de cette session se veut un complément de ceux rédigés ces deux dernières années, consultables sur le site de l'académie de Normandie.

Pour le 1^{er} degré :

Le jury souligne le sérieux et l'engagement des candidats qui ont conduit très majoritairement à des prestations de qualité. A plusieurs reprises, il a été noté que les candidats perçoivent cet enseignement DNL comme un tremplin pour enrichir et faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

La présence d'un assistant dans l'école, l'attribution d'un label EUROSCOL ou l'éventualité de l'obtention de la certification complémentaire en langue vivante sont souvent perçus comme des leviers pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et la dynamique d'ouverture à l'international au sein de l'école.

Les exemples de séances traduisent une prise en compte de la dimension linguistique : généralement les besoins lexicaux sont anticipés et la leçon s'inscrit dans une progressivité réfléchie.

Le jury a apprécié :

- La bonne connaissance des programmes du cycle 1 au cycle 3 et des ressources institutionnelles,
- La posture réflexive des candidats qui ont montré, lors de l'entretien, une aptitude à amender leur dossier,
- La prise en compte de la dimension culturelle et de l'intérêt des supports authentiques dans les pratiques de classe,
- La présentation de traces concrètes de mise en œuvre (production de supports élèves, outils professionnels de l'enseignant, photos...),
- La sincérité des présentations faisant état des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre en classe et des remédiations,
- Les candidats qui ont une bonne conscience de la construction du parcours d'apprentissage des élèves en langue étrangère dès la maternelle et qui en saisissent les enjeux,
- La prise en compte de la dimension citoyenne.

Recommandation

- Lors de la première partie de l'épreuve, les notes écrites sont autorisées avec un point de vigilance sur leur utilisation. Elles doivent servir de point d'appui mais ne doivent pas donner lieu à une lecture. Il ne s'agit pas de produire un écrit oralisé.

Pour le 2nd degré :

Outre les conseils donnés dans les précédents rapports, le jury souhaite attirer tout particulièrement l'attention des futurs candidats sur les points suivants :

- Quel que soit son parcours linguistique et quelle que soit son nombre d'années d'expérience dans la discipline, il est essentiel de que le futur candidat, lors de sa préparation à l'examen, se rapproche de l'équipe linguiste de son établissement, tout particulièrement des professeurs de la langue dans laquelle il souhaite se présenter de façon à observer et analyser de plus en plus finement au fil du temps avec le collègue linguiste les situations d'apprentissage mises en œuvre et envisager le champ des transferts possibles dans la discipline non linguistique,
- Sachant qu'il ne va pas de soi que des élèves, même motivés, communiquent dans une langue qui n'est pas la leur, nous invitons les professeurs candidats à réfléchir à des situations de prises de parole authentiques porteuses de sens et à les expérimenter. Même s'il s'agit d'expérimentations parfois partielles, le jury attend des candidats qu'ils

soient en capacité de les analyser lors de l'examen et de porter un regard réflexif (réussites / marges de progrès),

- Dans la cadre de la préparation à cet examen, le jury conseille aux candidats d'équilibrer davantage leur temps d'entraînement à la prise de parole en continu et en interaction dans la langue-cible. En effet, si le jury ne sous-estime pas la difficulté supplémentaire que suppose la prise de parole en interaction en langue étrangère, il invite les candidats à renforcer les temps d'entraînement de cette compétence langagière (recours aux assistants / travail avec les enseignants linguistes / appui des outils numériques etc.),
- L'enseignement dans le cadre d'une discipline non linguistique étant un espace consacré en bonne partie aux activités relevant de l'oral, le jury incite les candidats à accorder dans le cadre de leur préparation un temps de réflexion accrue aux démarches et activités pédagogiques qui leur semblent les plus susceptibles de contribuer au développement de ces compétences, notamment en situation d'interaction,
- Une lecture précise et croisée des Programmes (de langue et de la discipline linguistique concernée) doit permettre de mieux cibler les parties les plus adaptées à être enseignées en langue étrangère, de façon à permettre aux élèves de développer, de façon progressive selon les niveaux de classe concernés, des compétences interculturelles.

Pour conclure ce rapport, on peut définir « un bon candidat » à la certification complémentaire, qu'il relève du premier ou second degré, comme un candidat qui satisfait aux exigences linguistiques lui permettant de mobiliser la langue-cible en toute sécurité professionnelle et qui saisit de façon satisfaisante les enjeux et objectifs de l'enseignement en langue étrangère en SELO ou dans tout autre dispositif, en s'appuyant sur le cadre institutionnel.

Le jury tient à féliciter la très grande majorité des candidats pour leur fort investissement dans le travail préparatoire à cet examen.

Il encourage les candidats ajournés à poursuivre leur préparation en s'appuyant sur les rapports des dernières sessions. Il invite par ailleurs les candidats reçus avec une note autour de la moyenne à renforcer leurs compétences linguistiques, notamment en s'exposant massivement à des sources orales authentiques et à étoffer encore leur réflexion sur cet enseignement et, pour les autres, à approfondir leur réflexion et pratiques pédagogiques en ce domaine. De fait, **l'obtention de cette certification ne constitue pas un point final mais une étape** dans un parcours d'enseignement qui gagne à s'enrichir dans la durée, tant du point de vue linguistique, culturel et pédagogique.

Outre la lecture attentive et **indispensable** des programmes de langues vivantes, voici quelques références susceptibles de nourrir la réflexion des candidats lors de leur préparation :

- **Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (version actualisée, 2020)**, téléchargeable [ici](#)

Outre l'actualisation de certains descripteurs par l'introduction pour certains d'entre eux d'un niveau pré-A1, des précisions apportées au niveau B2 et l'introduction de nouveaux descripteurs dans d'autres activités communicatives (l'interaction en ligne ; l'expression des réactions ; l'écriture créative etc.), le jury tient tout particulièrement à attirer l'attention des candidats sur la place importante qui est faite à **l'activité de médiation** dans cette version actualisée du CECRL. Les candidats pourront trouver matière à nourrir leur réflexion et

pratiques pédagogiques sur la compétence de médiation (**p 96 et suivantes**) de cette dernière édition du CECRL.

- **Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères (oser les langues vivantes étrangères à l'école cycle 2/3)**, téléchargeable [ici](#) . Cette première partie est accompagnée d'une bibliographie (p 36-37)

- **Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères de l'école au lycée**, téléchargeable [ici](#)

- **Rapport de Chantal Manes et Alex Taylor** publié en septembre 2018 et intitulé « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde », téléchargeable [ici](#)

- **Repères annuels de progression pour le cycle 4 et attendus de fin d'année**, téléchargeables [ici](#)

Rapport rédigé par Madame Agnès LELIEVRE IA-IPR espagnol et présidente du jury de la certification complémentaire secteur « DNL » en collaboration pour le 1^{er} degré avec Madame Astrid MAZARI, Inspectrice de l'Éducation nationale, référente académique pour le Plan langues vivantes 1^{er} degré.